

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 23 Juin 2010 une note d'information simplifiée relative à une augmentation de capital, par souscription directe aux actions, réservée aux salariés des filiales marocaines de Crédit Agricole S.A (France) : Crédit du Maroc, Crédit du Maroc Capital, Crédit du Maroc Leasing, Crédit du Maroc Assurances, Crédit du Maroc Patrimoine et la Banque Internationale de Tanger. Le prix de souscription est fixé à 78,31 dirhams par action.

L'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A (France) réservée à l'ensemble des salariés du groupe sera réalisée par l'émission d'un maximum de 35 161 744 actions.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2010 sous le n°D.10-0108 ainsi que l'avenant n°5 au règlement du plan d'épargne d'entreprise groupe international Crédit Agricole S.A. et son annexe.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence, et l'avenant n°5 au règlement du plan d'épargne d'entreprise groupe international Crédit Agricole S.A, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines de Crédit Agricole S.A (France).

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/020/2010

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières